



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet d'un parc éolien sur la commune de BREUIL LA REORTE

Il sera procédé du **mardi 14 avril 2020 au vendredi 15 mai 2020 inclus, soit durant 32 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de trois aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de BREUIL LA REORTE, déposée par la Société PARC EOLIEN DE BREUIL.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société PARC EOLIEN DE BREUIL, chez EDF Renouvelables France, Coeur Défense – Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 PARIS LA DEFENSE cedex, Tel : 02 40 71 71 92, ou à l'adresse suivante : [perrine.lesaint@edf-re.fr](mailto:perrine.lesaint@edf-re.fr)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de BREUIL LA REORTE, 93 rue de la République La Crignolée 17700 BREUIL-LA-REORTE, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public : mardi de 14h00 à 18h00, mercredi de 09h00 à 12h00, vendredi de 14h00 à 17h00.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de BREUIL LA REORTE, siège de l'enquête, 93 rue de la République La Crignolée 17700 BREUIL-LA-REORTE, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Madame Christine YON, Ingénieur des techniques de l'équipement rural, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de BREUIL LA REORTE, dans les conditions suivantes :

- Mardi 14 avril 2020 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 17 avril 2020 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 29 avril 2020 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 6 mai 2020 de 09h00 à 12h00
- Mardi 12 mai 2020 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 15 mai 2020 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société PARC EOLIEN DE BREUIL.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de BREUIL LA REORTE pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.